



Montpellier, le 4 septembre 2023

Communiqué de presse

Le syndicat CGT Mairie, CCAS et Métropole de Montpellier dépose un préavis de grève, la journée du 5 octobre 2023, contre la retenue du 1/30^{ème} de l'IFSE en cas de maladie ordinaire.

Dans le cadre du RIFSEEP, le Maire, via son DGS, a souhaité introduire une mesure de retenue du 1/30^{ème} de la part Fonctions du régime indemnitaire au-delà du 10^{ème} jour de maladie ordinaire dans l'année, au prétexte de lutter contre l'absentéisme.

Cette retenue de salaire s'ajoute au jour de carence : retenue d'une journée de salaire dès le premier jour de maladie.

L'Indemnité Fonction Sujétion et Expertise (IFSE) est calculée suivant le grade et la fonction de l'agent, allant de 240€ et environ 500€ pour les catégories C, soit les plus bas salaires.

Personne n'est à l'abri d'un souci de santé et de nombreux agents n'ont pas les moyens financiers de faire face à cette retenue de salaire.

Les conséquences de cette mesure, c'est que les agents :

- Viennent travailler malade, au risque de contaminer leurs collègues,
- Reportent leurs interventions chirurgicales, au détriment de leur santé,
- Posent des congés pour se faire opérer.

En réaction à cette politique discriminatoire, génératrice de précarité, contre-productive et profondément injuste à l'encontre des agents de la Ville, du CCAS et de la Métropole, **la CGT** a posé un préavis de grève pour l'ensemble du personnel des 3 collectivités le 5 octobre 2023.

Pour l'abandon pur et simple de la mesure de retenue du 1/30^{ème} de l'IFSE en cas de maladie ordinaire.

Contact presse :

Eric VAREA

Secrétaire général

06 26 86 09 53

Syndicat CGT des fonctionnaires et agents territoriaux Mairie, CCAS et Métropole de Montpellier.

Hôtel de Ville – 1, place Georges Frêche – 34267 Montpellier Cedex 2

Tél : 04.67.34.71.02 / mail : syndicatCGT@ville-montpellier.fr